

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 avril 2024**

**Délibération n° CP-2024-3198**

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Mise en oeuvre du dispositif Agr'Eau Eco - Attribution de subventions au Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et à Arthropologia - Convention avec les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

**Commission permanente du 8 avril 2024****Délibération n° CP-2024-3198**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Mise en oeuvre du dispositif Agr'Eau Eco - Attribution de subventions au Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes, à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et à Arthropologia - Convention avec les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2023-1876 du 25 septembre 2023, la Métropole a approuvé le dispositif Agr'Eau Eco, pour la période 2023-2026, d'un montant total de 1 273 880 €. Ce dispositif, s'inscrivant dans la continuité des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), s'appuie sur un programme d'actions élaboré autour des principaux enjeux que constituent le maintien de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, tant en termes de qualité que de quantité et l'accompagnement des exploitations dans leur adaptation au changement climatique.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations mettant en œuvre le volet 5 de ce programme d'actions, relatif au développement de couverts fleuris favorables à la biodiversité. La Métropole est déjà engagée auprès de ces associations par une convention-cadre de partenariat pour l'accompagnement des exploitations agricoles à la souscription des MAEC à enjeu biodiversité, sur la période 2023-2029.

**II - Description du projet**

L'objectif du projet, réalisé en coordination par les trois associations subventionnées, est d'accompagner les agriculteurs à la mise en place d'actions ayant un impact favorable à la préservation et l'amélioration de la biodiversité locale.

En complément du marathon de la biodiversité qui soutient l'implantation de haies et de mares, notamment dans les milieux agricoles, des actions portées au travers des plans de gestion des espaces naturels sensibles et en cohérence avec le plan pollinisateurs, le dispositif Agr'Eau Eco propose d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de couverts favorables à la biodiversité en bordure de parcelles.

Pour mener à bien ce projet, les partenaires du projet agro-environnemental climatique (PAEC) sur l'enjeu biodiversité, signataires de la convention-cadre de partenariat sur le volet biodiversité du PAEC de l'agglomération lyonnaise 2023-2029, se sont mobilisés afin de définir les modalités de mise en œuvre de l'opération, la liste cible d'espèces pour les mélanges à planter, le cahier des charges de gestion et les actions de suivi et d'animation à proposer tout au long de l'opération. La Métropole a lancé un appel à manifestation d'intérêt fin 2023, auprès des agriculteurs du territoire, pour sonder le potentiel d'engagements.

Les exploitations agricoles volontaires pour implanter des couverts sur la Métropole recevront des mélanges de semences répondant aux critères établis avec les associations subventionnées, ainsi qu'une subvention métropolitaine. Elles s'engageront à l'implantation et au maintien de bandes fleuries, durant cinq ans, en respectant un cahier des charges de gestion.

Les principaux axes de travail du programme d'actions sur l'année 2024 sont les suivants :

- communication auprès des agriculteurs du territoire sur le lancement du nouveau dispositif de soutien à l'implantation de couverts fleuries pour la biodiversité sur le territoire métropolitain,
- sensibilisation, information et accompagnement individuel des agriculteurs en amont de leur engagement et mobilisation de certains d'entre eux sur une expérimentation de semis de foin, en préfiguration d'un projet de récolte de graines de prairies pour ensemercer des espaces pour la biodiversité, qui va être déployé sur le territoire,
- réalisation de visites de terrain permettant de sélectionner les surfaces pertinentes à engager dans les exploitations volontaires,
- accompagnement des agriculteurs sur le plan technique et administratif lors de l'engagement, de l'implantation et du maintien des bandes fleuries,
- définition des actions de suivi des agriculteurs à mener sur la période d'engagement pour suivre les indicateurs d'évolution des couverts, appuyer les agriculteurs dans la mise en œuvre du cahier des charges, etc.,
- construction des actions de communication à mettre en place sur les surfaces engagées pour sensibiliser les habitants du territoire et des actions collectives de formation et sensibilisation des agriculteurs sur les enjeux relatifs à la biodiversité.

### III - Budget prévisionnel

Ce programme d'actions représente un budget prévisionnel de 40 755 € pour l'année 2024 pour lequel la Métropole participera à hauteur de 36 679,50 € selon le plan de financement suivant :

	CEN Rhône-Alpes	Arthropologia	LPO	Total (en €)
mobilisation des agriculteurs, accompagnement et suivi individuel	9 850	15 450	1 220	<b>26 520</b>
coordination et échanges techniques pour le déploiement de l'opération	4 300	4 225	610	<b>9 135</b>
expérimentation semis de foins	-	3 250	-	<b>3 250</b>
construction des actions de communication et sensibilisation	550	1 300	-	<b>1 850</b>
subvention Métropole	13 230	21 802,50	1 647	<b>36 679,50</b>
autofinancement	1 470	2 422,50	183	<b>4 075,50</b>
<b>Total (en €)</b>	<b>14 700</b>	<b>24 225</b>	<b>1 830</b>	<b>40 755</b>

Ce programme d'actions est encadré par une convention de subvention relative au développement de couverts fleuries favorables à la biodiversité, établie entre la Métropole et les trois associations bénéficiaires.

Pour rappel, la Métropole a sollicité des subventions sur ce dispositif auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la Compagnie nationale du Rhône, dans le cadre du programme Agr'Eau Eco ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, de subventions de fonctionnement d'un montant de 36 679,50 €, dans le cadre du volet 5 du programme d'actions Agr'Eau Eco et réparties comme suit :

- 13 230 € au profit du CEN Rhône-Alpes,
- 21 802,50 € au profit d'Arthropologia,
- 1 647 € au profit de la LPO,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le CEN Rhône-Alpes, Arthropologia et la LPO, telle que jointe au dossier, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 36 679,50 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 65, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 14 671,50 € en 2024,
- 22 008 € en 2025,

sur l'opération n° OP27O5094.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 avril 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320220-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
---